

**Compte-rendu de la réunion de la commission des finances et  
de la commission de la jeunesse des sports  
de la vie associative et de la culture  
22 juin 2015**

Etaient présents : Mrs Didier HOUOT – Daniel JOMARD – Yannick PIQUEE – Michaël ROHR – Ludovic VINCENT - Laurent PERRIN – Rémi DECOMBE – Mmes Laure GRANDEMANGE Annie GRANDPERRET – Sabine GRANDEMANGE – Stéphanie MALISZEWSKI

Excusés : Jérôme GRAVIER – Arthur BRAUN

Laure GRANDEMANGE ouvre la séance concernant les subventions 2014 et explique l'évolution de celles-ci pour 2015.

Ludovic VINCENT rappelle que les années précédentes les associations recevaient un courrier leur demandant l'état de leur compte ainsi qu'un imprimé à compléter par chacun.

Pour les prochaines subventions les associations ne seront plus avisées de la sorte, en effet elles pourront venir retirer un dossier de demande de subvention à compter du 1<sup>er</sup> octobre et auront jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour le retourner en Mairie.

Celles-ci seront informées lors d'une prochaine réunion du nouveau mode de traitement des subventions.

Ludovic aimerait établir un règlement afin de fixer un mode de calcul pour chiffrer le montant des subventions en fonction de certains critères (nombre d'adhérents – rayonnement – participation de l'association).

La question qui suit concerne l'augmentation ou pas des subventions pour 2015.

Un premier tour de table est proposé suivi d'un deuxième : après réflexion il est donc décidé d'augmenter les subventions de 1 % pour l'année prochaine.

Pour les autres qui restent inférieures à 100 euros, elles seront revalorisées pour arriver à un montant de 100 euros.

M. JOMARD rappelle la demande de subvention de deux nouvelles associations, celle de l'école Notre Dame et celle du Ski Club de Remiremont, à l'unanimité celles-ci seront intégrées aux autres subventions.

Un dossier est à reconsidérer celui de la musique, en effet un déficit de 3 000 est à combler, un rendez-vous sera pris avec Mrs. HOUSSEMAND et STOEKLIN afin de faire le point et envisager les aides qui pourraient intervenir (subvention...).

Une demande du Plateau Ivre est également à étudier, ceux-ci réclament une subvention de 3 500 euros au niveau de la Mairie et 15 000 euros au niveau de la Communauté de Communes. Le dossier est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.